



**MAIRIE D'ARFONS**  
5, RUE DE LA MAIRIE  
81110 ARFONS

## **ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE VOIRIE**

Le Maire de la Commune d'ARFONS,  
Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la route (notamment l'article R.225),  
Vu le code de la voirie routière,  
Vu le Code pénal,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.  
Vu la demande de permission ou autorisation de voirie et demande d'arrêté de circulation au 1 Plô du Barbier – 81110 ARFONS, présentée en mairie par l'entreprise 2B CHARPENTE – représentée par Monsieur Bruno OLIVEIRA BARBOSA – sise 92 chemin Les Vinastis – 11400 MIREVAL Lauragais – pour le compte de Monsieur Mathieu ALQUIER au 1 Plô du Barbier – 81110 ARFONS.

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise 2B CHARPENTE est autorisée à effectuer les travaux de réfection de toiture sur la commune d'Arfons, au 1 Plô du Barbier

**Article 2 :** L'entreprise 2B CHARPENTE est autorisée à occuper le domaine public afin d'installer un échafaudage pour les travaux et des matériaux cités à l'article 1.

**Article 3 :** En raison des travaux, le stationnement sera interdit sur le lieu de travaux, la circulation se fera par voie alternée.

**Article 4 :** L'entreprise est tenue de matérialiser l'emplacement du chantier par la signalisation adéquate, notamment les panneaux de signalisation.

**Article 5 :** L'entreprise est tenue de remettre en état le chantier et ses abords après travaux.

**Article 6 :** Les articles 1 et 2 et 3 seront appliqués du lundi 19/05/2025 au mercredi 04/06//2025 de 7 h à 19 h pendant une durée de 17 jours.

**Article 7 :** Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie d'Arfons,

**Article 8 :**

- Le Commandant du groupement de gendarmerie de Labruguière
  - Le Maire de la commune d'Arfons
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arfons, le 19 mai 2025

